

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0015/24
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Direction de l'Animation de la Ville - MMD -

Nous, Tom DELAHAYE,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- la délibération n°DE-31-24 du 26 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé, et notamment l'alinéa n°5, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant douze ans ;

CONSIDERANT :

- La demande de mise à disposition d'une salle à la Maison de la Musique et de la Danse de l'association « Club Cantilien de Yoga et de Détente », représenté par sa présidente, Madame Florence BARD,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Une convention est signée entre la Ville et l'association Club Cantilien de Yoga et de Détente portant sur la mise à disposition à titre gracieux dans l'intérêt général, de la salle Wilfride Piollet (1er étage) à la Maison de la Musique et de la Danse, tous les lundis de 16h00 à 19h00 du lundi 19 février au lundi 1er juillet 2024.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'Etat dans le département. Il en sera rendu compte en communication au Conseil Municipal de Canteleu lors de sa plus proche réunion obligatoire.

ARTICLE 3 : M. Le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne d'assurer l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr.

FAIT A CANTELEU, le 19 mars 2024

Le Maire



Tom DELAHAYE

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 20/03/2024

Affichage le : 20/03/2024

Notification le : 20/03/2024

Préfecture le : 19/03/2024

ID DEMAT : 076-217601574-20240319-
Imc1H12127H1-AR